

M. l'Orateur: A l'ordre! Ceci n'est qu'une question de détail, et je compte sur l'obligance et la courtoisie de l'honorable député pour reconnaître que les questions que l'on pose à ce moment-ci de la séance doivent être d'urgence nationale.

(Traduction)

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

CONFÉRENCE EN VUE D'ÉtudIER LES SYMBOLES DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, le premier ministre pourrait-il nous dire où en est la question de convoquer les gouvernements provinciaux à une conférence pour les consulter sur le choix d'un drapeau national et d'autres symboles nationaux, comme l'annonçait les discours du trône?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, un certain nombre d'élections ont eu lieu récemment et il y en aura d'autres. J'espère qu'elles seront toutes terminées au début de l'an prochain et qu'il sera possible alors de nous occuper de ce projet de conférence.

LE MINISTÈRE DES POSTES

ON SONGERAIT À RÉDUIRE LE NOMBRE DES EMPLOYÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Azellus Denis (Saint-Denis): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Postes? Peut-il nous dire si le gouvernement envisage de réduire l'effectif, en particulier dans la région de Montréal?

(Texte)

M. l'Orateur: A l'ordre, à l'ordre. L'honorable député doit se rendre compte que sa question n'est pas conforme au Règlement pour ce qui concerne les questions posées à ce moment-ci de la séance.

M. Denis: J'invoque le Règlement.

M. l'Orateur: Il n'y a pas matière à un rappel au Règlement.

M. Denis: On m'informe que le personnel doit être réduit ces jours-ci. De ce fait, dans un mois, il serait trop tard pour que je pose ma question.

M. l'Orateur: Il se peut bien qu'il y ait à l'étude, des réductions de personnel dans les bureaux de poste d'un bout à l'autre du pays.

(Traduction)

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au

[M. Dumont.]

ministre des Postes. Madame le ministre peut-elle nous dire si son ministère compte mettre des employés à pied? S'il en a l'intention, quelles sont les régions visées?

M. l'Orateur: A l'ordre! Le député reconnaîtra sans peine, je pense, que sa question cherche à obtenir des détails, des données d'ordre statistique intéressant certaines régions, et j'ai fait observer bien des fois que les députés ne peuvent s'attendre à ce qu'un ministre possède ces renseignements. Le député veut obtenir des détails et il reconnaîtra, je pense, que sa question est inadmissible.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Permettez-moi de commenter le rappel au Règlement que vous venez de soulever, monsieur l'Orateur. Lorsque les journaux ou d'autres moyens d'information annoncent que certains employés vont peut-être être mis à pied, les députés ont certes le droit, voire le devoir, de demander au gouvernement si ces nouvelles sont fondées, puisqu'il y va de l'emploi de serviteurs de l'État.

M. l'Orateur: A l'ordre! J'apprécie les remarques du chef de l'opposition mais je pense qu'il admettra qu'on pourrait relever dans n'importe quel journal canadien des articles faisant des prédictions sur un, deux, 500 ou 1,000 fonctionnaires dans tel ou tel secteur. Je sais que le chef de l'opposition est très raisonnable à ce propos et je n'entends pas lui manquer de respect. Je suis d'avis que ces questions ne conviennent pas à l'appel de l'ordre du jour, mais qu'elles devraient être inscrites au *Feuilleton*. Autrement, nous risquerions de passer tout notre temps là-dessus. Les députés des deux côtés de la Chambre pourraient prendre tous les ministres à partie, l'un après l'autre, et leur demander si le nombre de fonctionnaires de leur ministère va être réduit dans telle ou telle localité. C'est tout comme lorsqu'on demande où l'on va construire certains bureaux de poste.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, j'aimerais formuler ma question autrement.

M. l'Orateur: Très bien. Entre-temps, j'accorde la parole au député de Skeena.

M. Howard: L'honorable représentant aura tout le temps de libeller sa question autrement.

(Plus tard)

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, étant donné qu'il incombe aux ministres de la Couronne de s'occuper de la politique du gouvernement, je vais modifier ainsi le libellé de ma question: le ministère des Postes a-t-il pour règle de congédier un certain nombre de ses employés pendant le congé de Noël?